

Règlement de l'Epreuve Collective des Ovinpiades des Jeunes Bergers 2019-2020

ARTICLE 1 – Organisateur du concours

A l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2020, Inn'Ovin et la Section ovine d'INTERBEV organisent un concours intitulé « les Ovinpiades des Jeunes Bergers ». Ce concours est subdivisé en deux catégories d'épreuves :

- Les épreuves Individuelles
- L'épreuve Collective

Le présent règlement concerne l'Epreuve Collective des Ovinpiades des Jeunes Bergers.

Ce concours se déroule à compter 2 septembre 2019 jusqu'au 22 février 2020, **en 4 étapes décrites aux articles 4 et 5 du présent règlement.**

ARTICLE 2 – Objet du concours

Les participants sont invités produire une web-série de 3 épisodes.

Le concours consiste à mettre en compétition les projets proposés par les participants. Les projets seront sélectionnés inter régionalement par les organisateurs inter-régionaux du concours, au maximum 2 projets par inter région seront retenus pour la finale nationale et soumis, dans un second temps, au vote d'un jury pour l'élection du projet gagnant.

Les modalités de participation au concours sont décrites dans le présent règlement. La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 3 – Conditions de participation

3.1 Ce concours est exclusivement ouvert aux établissements d'enseignement agricole, participant ou non aux épreuves individuelles des Ovinpiades des Jeunes Bergers.

3.2 L'établissement d'enseignement agricole peut présenter une ou plusieurs équipes différentes. Toutefois, un candidat ne peut être membre que d'une seule équipe.

Une équipe peut être composée d'apprenants d'une même classe ou bien de classes différentes mais tous les coéquipiers doivent être issus du même établissement d'enseignement agricole.

Il n'y a pas de limite d'âge fixée quant à la participation des candidats ; en revanche, les candidats de moins de 16 ans au 21/02/2020 ne pourront pas se déplacer afin de représenter leur équipe à la finale nationale.

Chaque équipe est composée au minimum de 3 coéquipiers. Il n'y a pas de limite maximale dans le nombre de coéquipier constituant chaque équipe.

Chaque équipe est supervisée par un enseignant en charge de la coordination du projet. L'enseignant devra également accompagner les représentants de l'équipe lors de la finale nationale au Salon International de l'Agriculture, à Paris.

3.3 Chaque équipe ne peut proposer qu'un seul projet.

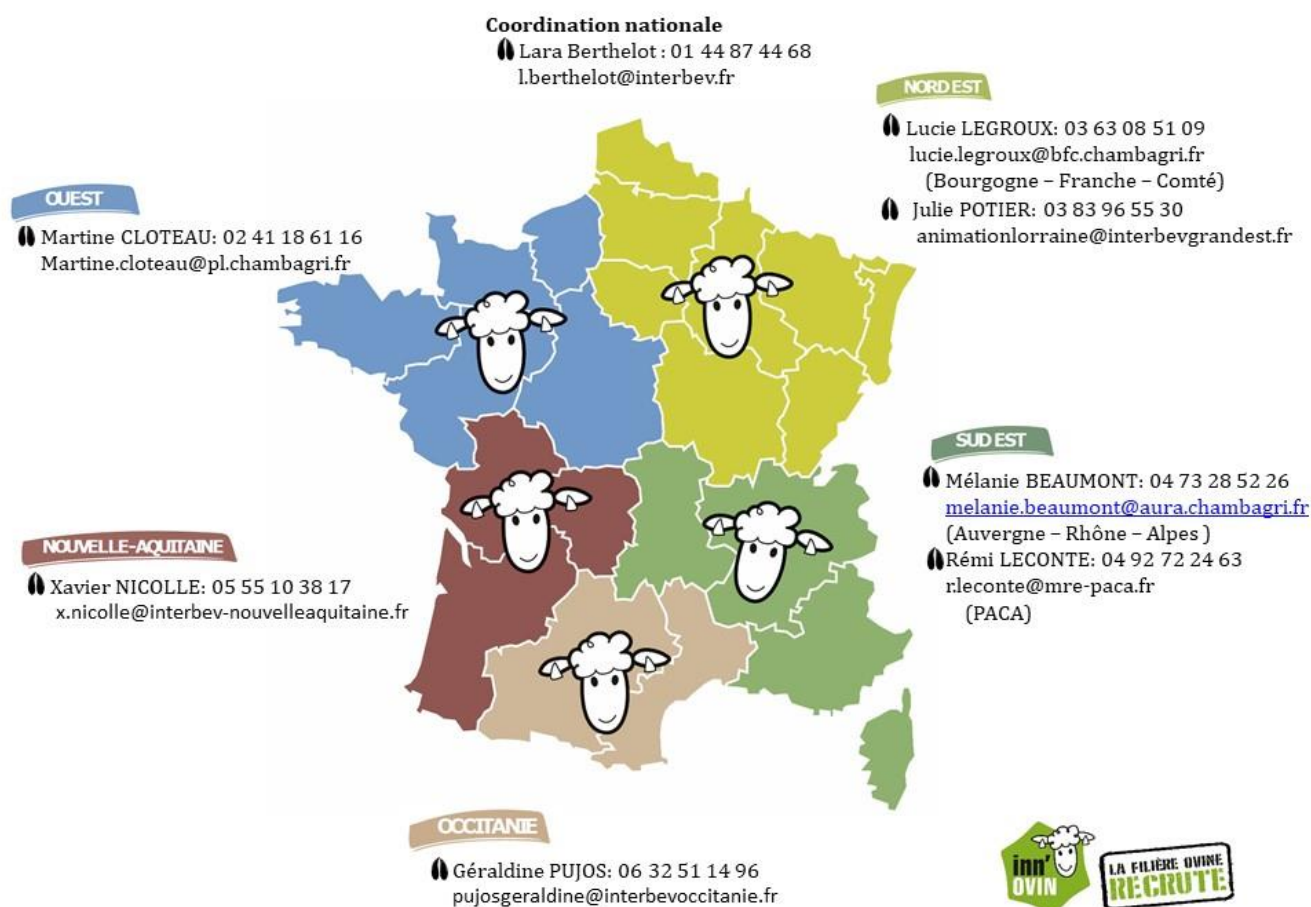
ARTICLE 4 – Modalités de participation

4.1 Acceptation du règlement et du Cahier des Charges

La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, incluant le Cahier des charges qui fait partie intégrante du Règlement.

4.2 Soumission des projets

a. Chaque équipe participante s'inscrit auprès de son Comité Inn'Ovin régional (voir carte).



b. Chaque équipe envoie son projet (c'est-à-dire le visuel des 3 épisodes de sa web-série) à l'animateur de son Comité Inn'Ovin Inter-Régional, il est nécessaire de contacter les animateurs régionaux pour connaître les dates des sélections régionales.

Tout envoi de projet est définitif et aucune modification ne pourra y être apportée après l'envoi à l'animateur du Comité Inn'Ovin Régional.

Les vidéos devront être envoyées par we-transfert, en format MP4, avant les dates limites communiquées par les animateurs.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout projet ne répondant pas au cahier des charges joint au présent règlement.

4.3 Participation à la finale Nationale

Les projets seront d'abord sélectionnés au niveau inter-régional, chacun des comités d'orientation ovin régionaux (C2OR) Inn'Ovin sélectionnera au maximum 2 projets pour la finale nationale. La finale Nationale aura lieu le 22 février 2020 sur le ring ovin du Salon International de l'Agriculture à Paris.

Chacune des dix équipes correspondantes gagne un **voyage à Paris pour 3 personnes** (3 coéquipiers **OU** 2 coéquipiers + l'enseignant coordinateur du projet) afin de concourir à la finale nationale du concours (voir modalités à l'article 8 du présent règlement). Les autres coéquipiers peuvent également participer à la finale nationale mais **à leurs frais**.

ARTICLE 5 – Désignation des finalistes.

5.1 Pré sélection des projets finalistes

Avant le 10 février 2020 à 18h00 (dates et heures françaises faisant foi), les projets seront soumis au vote du C2OR dans l'objectif de sélectionner au maximum les 2 projets finalistes de chaque région.

Un e-mail d'information sera envoyé aux équipes ayant eu leur projet sélectionné parmi les 10 projets finalistes.

Une sélection sera aussi faite par épisode « le coup de cœur des jurys ».

5.2 Désignation du gagnant de l'épreuve collective 2020

5.2.1. Déroulement de la compétition

Les 10 projets finalistes seront projetés sur le ring ovin du Parc des Expositions de la Porte de Versailles, le samedi 22 février 2020, de 12h00 à 14h00. Un jury composé pour l'occasion votera pour désigner la web-série gagnante pendant toute la durée de la projection.

5.2.2. Vote du jury

Chaque équipe retenue pour la finale nationale présentera son projet sur le ring ovin du Parc des Expositions de la Porte de Versailles le **samedi 22 février 2020 entre 12h00 et 14h00**, devant le jury composé pour l'occasion.

Pour des raisons de bonne organisation, les équipes disposeront d'un **temps maximum de 5 minutes** pour diffuser leur projet, suivi de **10 minutes réservées aux questions** du jury.

Le jury sera chargé de désigner, parmi les 10 projets finalistes, le projet gagnant du concours des Ovinpiades des Jeunes Bergers 2020.

Le jury sera composé d'au moins 3 jurés :

- un représentant d'Interbev Ovins
- un représentant de la Fédération Nationale Ovine
- un professionnel de la communication dans le secteur agricole

Remarque : la composition du jury pourra être modifiée selon la disponibilité des jurés.

Les membres du jury évalueront les projets des équipes finalistes à partir de la grille de notation jointe. Chaque juré attribuera son vote positif au projet auquel il aura attribué la meilleure note à l'issue des présentations. Le vote de chaque juré comptera pour une voix pour le vote final.

5.2.3. Vote final

Le vote final pour désigner le **gagnant** se fera à la majorité simple des voix exprimées par les différents jurés composant le jury.

Le vote final est sans appel.

ARTICLE 6 – Annonce de la web-série gagnante.

La remise des prix de la finale nationale des Ovinpiades aura lieu sur le ring ovin, **le samedi 22 février 2020 en fin d'après-midi**. La présence des 10 équipes finalistes est obligatoire à l'occasion de cette remise des prix.

L'annonce du **gagnant** sera effectuée sur le site le dimanche 23 février 2020. Cette date pourra être modifiée selon les besoins des organisateurs.

ARTICLE 7 – Dotations

L'équipe gagnante de l'épreuve collective désignée par le jury à l'issue du vote décrit à l'article 5 du présent règlement remportera les dotations suivantes :

- ❖ L'utilisation possible de son projet comme outil de communication pour le programme Inn'Ovin et pour la promotion des Ovinpiades des Jeunes Bergers.
- ❖ **Une contribution financière d'un montant de 2 000 € (deux mille euros)**, net de taxe, pour réaliser une étude ou un voyage scolaire en relation avec la filière ovine ou pour programmer une journée/activité ovine dans un voyage d'étude déjà prévu par l'établissement.
- ❖ Le groupe lauréat présentera le voyage ou l'activité nouvellement organisée au contact INN OVIN de l'inter région

ARTICLE 8 - Prise en charge financière par INTERBEV Ovins

8.1 Frais de transport

INTERBEV Ovins prend en charge l'intégralité des frais de déplacement de **3 élèves OU de 2 élèves et 1 accompagnateur par équipe finaliste**.

❖ Voyage

- **en train** : sur présentation des billets SNCF, remboursement d'un aller-retour en **seconde classe** par candidat et par accompagnateur

NB : ni les frais kilométriques entre le domicile et la gare ni les frais de parking ne sont pris en charge dans ce cas.

- **OU en voiture** : prise en charge des frais de péages autoroutiers et de parking sur présentation des justificatifs, et des frais kilométriques calculés à partir de la grille INTERBEV en vigueur, **dans la limite d'une voiture par équipe servant au co-voiturage des coéquipiers.**

- ❖ Sur place (Métro) : INTERBEV Ovins Rembourse **au maximum 5 tickets de métro** par coéquipier et par accompagnateur sur présentation des justificatifs.

8.2 Entrée au Salon International de l'Agriculture

Interbev Ovins offre 2 entrées nominatives au Salon International de l'Agriculture par personne des équipes finalistes de l'épreuve collective (à raison de 3 personnes par équipe finaliste, soit 1 pour le samedi 22 février 2020 et 1 pour le dimanche 23 février 2020).

8.3 Restauration organisée par INTERBEV Ovin

- ❖ Déjeuner du samedi 22 février 2020 : les élèves et leur accompagnateur peuvent retirer un panier pique-nique au stand INTERBEV Ovins / Inn'Ovin.
- ❖ Dîner du samedi 22 février 2020 : un dîner sera organisé pour les candidats, les accompagnateurs et le jury des Ovinpiades, suite à la remise des prix le samedi 22 février 2020, sur le site du Salon International de l'Agriculture, à raison **de 3 personnes par équipe finaliste de l'épreuve collective**.
- ❖ Petit-déjeuner du dimanche 23 février 2020 : CISP Kellermann

8.4 Hébergement organisé par INTERBEV Ovin

- ❖ Nuit du samedi 22 février 2020 au dimanche 23 février 2020 : INTERBEV Ovins organise l'hébergement des équipes finalistes au CISP Kellermann - 17, boulevard Kellermann - 75013 Paris <http://www.cisp.fr>

D'autres élèves et enseignants peuvent se joindre au groupe **mais l'organisation et les frais liés à leurs déplacements (hébergement, restauration, transport, entrée au SIA, etc.) sont entièrement à leur charge. Si un membre de l'équipe ne souhaite pas être hébergé au CISP, il devra prévenir l'animatrice nationale Lara BERTHELOT en apportant s'il est mineur, l'autorisation de la personne sous sa responsabilité**

ARTICLE 9 - Assurances et responsabilités

- 1- Les élèves se déplaçant dans le cadre d'une activité liée à leur formation, leur établissement scolaire s'engage à apporter un justificatif d'assurances concernant leur participation aux épreuves des Ovinpiades.
- 2- En outre, INTERBEV Ovins s'engage à contracter une police spécifique pour la manifestation nationale.

ARTICLE 10 – Droits d'utilisation et diffusion

Les équipes participantes **valident et confirment l'acceptation**, par l'ensemble des coéquipiers, du présent règlement dans son intégralité. L'acceptation comprend la mise à disposition et l'utilisation gracieuses de la web-série dont l'équipe est auteure par les organisateurs du concours.

10.1 Autorisation d'utilisation des projets des Ovinpiades collectives

Toute équipe ayant soumis son projet à l'un des Comités Inn'Ovin Régionaux, garantit aux organisateurs qu'elle est l'auteure exclusive de la web-série et qu'elle détient l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à l'utilisation gracieuse de la web-série.

Elle autorise aussi les organisateurs du concours à réutiliser la web-série par reproduction sur tout support papier ou électronique, à le diffuser et à la conserver sans aucune limitation.

10.2 Garanties

Les équipes auteures des web-série garantissent aux organisateurs la jouissance paisible des droits d'utiliser et/ou de publier leur projet dans les conditions prévues au présent règlement sans trouble, action, revendication, opposition ou éviction quelconque d'un tiers prétendant que l'utilisation et/ou la publication du projet porte atteinte à ses droits.

L'équipe auteure du projet et l'établissement dont elle dépend renoncent à réclamer une quelconque rémunération du fait de l'utilisation de leur projet pour les besoins et dans le cadre de l'opération.

L'équipe auteure du projet reconnaît que les organisateurs ne peuvent en aucun cas être obligés de l'utiliser. Elle accepte par ailleurs expressément, dans le cas où les organisateurs utiliseraient la web-série, que celle-ci soit modifiée, recadrée et/ou accompagnée de commentaires écrits, conformément aux besoins et nécessités de l'opération et/ou de la publication.

ARTICLE 11 - Cession du droit à l'image

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant les Ovinpiades des Jeunes Bergers, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Grille de notation

Etablissement :

Classe :

Région :

- Entourer sur la grille les valeurs correspondant à l'intervention
- Mesure temps : du début de la projection à la fin des questions (5 minutes + 10 minutes)
- **En cas de présentation des animaux**, l'équipe doit s'assurer que les conditions règlementaires, sanitaire et de bien-être animal sont respectées afin que la valorisation et la diffusion du support de communication soient possibles. Ainsi, les images des animaux doivent être identifiées au moyen d'une boucle électronique et lorsqu'ils sont équeutés, la queue ne doit pas être coupée à moins de deux doigts de son attache et la surface en bâtiment disponible de plus de 1m² par brebis doit être respectée. **Tout projet ne respectant pas l'ensemble de ces conditions, susceptible de nuire à la bonne image de la profession, pourra être refusé par les organisateurs.**

La web-série respecte les informations textes obligatoires et la durée des génériques (logo Inn'Ovin dans le générique de début de max 5 seconde et toute les infos textes dans le générique de fin d'un durée max de 7 secondes)	<table><tr><td>Oui</td><td>1</td></tr><tr><td>Non</td><td>0</td></tr></table>	Oui	1	Non	0	/ 1				
Oui	1									
Non	0									
La web-série respecte la durée imposée (1.20 à 1.30 minutes)	<table><tr><td>Oui</td><td>1</td></tr><tr><td>Non</td><td>0</td></tr></table>	Oui	1	Non	0	/ 1				
Oui	1									
Non	0									
Originalité de la Web-série	<table><tr><td>Très originale</td><td>2</td></tr><tr><td>originale</td><td>1</td></tr><tr><td>Pas originale</td><td>0</td></tr></table>	Très originale	2	originale	1	Pas originale	0	/ 2		
Très originale	2									
originale	1									
Pas originale	0									
Le thème de l'épisode 1 (l'économie et l'élevage ovin)	<table><tr><td>Bien respecté</td><td>2</td></tr><tr><td>respecté</td><td>1</td></tr><tr><td>Faiblement respecté</td><td>0,5</td></tr><tr><td>Pas respecté</td><td>0</td></tr></table>	Bien respecté	2	respecté	1	Faiblement respecté	0,5	Pas respecté	0	/ 2
Bien respecté	2									
respecté	1									
Faiblement respecté	0,5									
Pas respecté	0									
Le thème de l'épisode 2 (l'environnement et l'élevage ovin)	<table><tr><td>Bien respecté</td><td>2</td></tr><tr><td>respecté</td><td>1</td></tr><tr><td>Faiblement respecté</td><td>0,5</td></tr><tr><td>Pas respecté</td><td>0</td></tr></table>	Bien respecté	2	respecté	1	Faiblement respecté	0,5	Pas respecté	0	/ 2
Bien respecté	2									
respecté	1									
Faiblement respecté	0,5									
Pas respecté	0									
Le thème de l'épisode 3 (l'aspect social et l'élevage ovin)	<table><tr><td>Bien respecté</td><td>2</td></tr><tr><td>respecté</td><td>1</td></tr><tr><td>Faiblement respecté</td><td>0,5</td></tr><tr><td>Pas respecté</td><td>0</td></tr></table>	Bien respecté	2	respecté	1	Faiblement respecté	0,5	Pas respecté	0	/ 2
Bien respecté	2									
respecté	1									
Faiblement respecté	0,5									
Pas respecté	0									

La Web-série traite globalement (sujet= l'installation en élevage ovin)	Très bien le sujet	2	/ 2
	Bien le sujet	1,5	
	Moyennement le sujet	1	
	Ne traite pas le sujet	0	
Le fil conducteur est	Fort	2	/ 2
	moyen	1,5	
	faible	1	
	inexistant	0	
			/14
Construire un argumentaire visant à valoriser les atouts de l'élevage ovin dans la Web-série	Compréhension du sujet et de son objectif	0	
		0.5	
		1	
		2	
	Clarté des messages	0	
		0.5	
		1	
		1.5	
	Cohérence des messages	0	
		0.5	
		1	
		1.5	
	Qualité de la vidéo	0	
		0.5	
		1	
		1.5	
	Dynamique de la web-série	0	
		0.5	
		1	
		1.5	
			/8
Question / Réponse :	Adéquation entre l'argumentaire et le thème	0	
		0.5	
		1	
		2	
	Motivation des réalisateurs	0	
		0.5	
		1	
		2	
			/ 4
			/ 26
			/20

Le temps n'est pas pénalisant cependant le jury doit :

- couper la présentation au bout des 5 minutes imparties
- ne pas dépasser 10 minutes de questions.
- Les questions du jury doivent obligatoirement intégrer la démarche de l'équipe, sa réflexion et sa méthodologie